

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 23/10/2024 - B2024/055953 - 1964 B 00130 - 964 501 308 - COGEPARC

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA COGEPARC

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 12 quai Du Commerce 69009 LYON

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 9 6 4 5 0 1 3 0 8 0 0 0 5 7

Néant ☐ *Exercice N clos le,
30/09/2023

				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	5 560	AG	5 560		
		Fonds commercial (1)		AH	700 619	AI		700 619	
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles		AT	1 621 643	AU	1 397 638	224 004	
		Immobilisations en cours		AV	4 080	AW		4 080	
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU	1 447 550	CV		1 447 550	
		Créances rattachées à des participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD	4 210	BE		4 210	
		Prêts		BF	562	BG		562	
		Autres immobilisations financières*		BH	27 276	BI		27 276	
TOTAL (II)				BJ	3 811 502	BK	1 403 199	2 408 302	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	5 772 190	BY	228 615	5 543 574	
		Autres créances (3)		BZ	368 619	CA		368 619	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	807 342	CE		807 342	
Comptes de régularisation	Disponibilités		CF	2 359 750	CG		2 359 750		
	Charges constatées d'avance (3)*		CH	179 477	CI		179 477		
	TOTAL (III)		CJ	9 487 379	CK	228 615	9 258 764		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)				CO	13 298 881		1A	1 631 814	11 667 067
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	562	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA COGEPARC		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 205 500)			DA	205 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	20 550	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	4 518 174	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 035 238	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	3 502	
	TOTAL (I)			DL	5 782 965	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	65 469	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	66 522	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 697 642	
	Dettes fiscales et sociales			DY	2 795 494	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	103 334	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	1 155 636	
TOTAL (IV)			EC	5 884 101		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	11 667 067		
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	5 864 731
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA COGEPARC						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	11 868 442	FH	114 230	FI	11 982 672	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	11 868 442	FK	114 230	FL	11 982 672	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	59 560	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	175 542	
	Autres produits (1) (11)					FQ	979	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	12 218 755
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	4 168 203
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	185 920
	Salaires et traitements*						FY	4 361 182
	Charges sociales (10)						FZ	1 953 551
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions*} \end{array} \right.$					GA	95 980
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	160 597
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	55 688
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	10 981 125
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 237 629	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	1 366
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	188 613
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	14 960
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	26 329
	Différences positives de change						GN	181
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	2 861
	Total des produits financiers (V)						GP	232 946
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	4 256
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	4 256
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	228 689	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 467 685	

Désignation de l'entreprise		SA COGEPARC		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	10 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	10 000		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	2 500		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	2 500		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	7 500		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	139 415		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	300 532		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	12 463 068		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	11 427 829		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	1 035 238		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP		
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	188 613	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	3 780	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	68 412	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9	
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			2 500				
Produits des cessions d'éléments d'actif				10 000			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N					
		Charges antérieures	Produits antérieurs				

Annexe

 Règles et méthodes comptables**SA COGEPARC**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 11 667 067 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 035 238 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 11/12/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets :
12 MOIS
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 8 ans
- * Matériel de transport : 4 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 4 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché du fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode ANC 2021) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'autorité des Normes Comptables, dans la mise à jour du 17 novembre 2021 de sa recommandation ANC 2013-02 propose deux méthodes d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires :

- soit une méthode "rétrospective prorata temporis" conforme aux dispositions de l'ancienne recommandation ANC 2003-R-01
- soit une méthode "ANC2021" conforme à la norme IAS19 révisée, selon laquelle la répartition des droits est faite de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestations.

Pour information, le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées de l'exercice, n'a pas d'incidence sur le changement de méthode, le montant des engagements est le même.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,25 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 66 ans
- Taux de rotation du personnel : 10 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 05)

 Règles et méthodes comptables

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				700 619
- Fonds commercial	700 619			5 560
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 560			706 179
Immobilisations incorporelles	706 179			
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	930 269		19 050	911 219
- Matériel de transport	156 580	32 286		188 867
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	519 865	48 602	46 909	521 557
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	2 720	1 360		4 080
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 609 434	82 248	65 959	1 625 723
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 443 492	6 558	2 500	1 447 550
- Autres titres immobilisés	4 210			4 210
- Prêts et autres immobilisations financières	38 104		10 264	27 839
Immobilisations financières	1 485 806	6 558	12 764	1 479 599
ACTIF IMMOBILISE	3 801 420	88 806	78 723	3 811 502

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2023
Éléments achetés	700 619
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	700 619

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SA CABINET BOULON 01000 BOURG EN BRESSE	39 000	797 531	98,50	94 595
SA CABINET BLANCHARD ET ASSOCIES 69336 LYON CEDEX	101 556	302 062	99,96	79 227
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
GIE LE THELEMOS 69009 LYON	1 260	4 658	29,33	4 658

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	1 447 275	1 447 275	27 155		188 613
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	267	267	16 157		
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

 Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 560			5 560
Immobilisations incorporelles	5 560			5 560
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	886 844	15 803	19 050	883 598
- Matériel de transport	61 425	30 648		92 073
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	419 347	49 530	46 909	421 968
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 367 617	95 981	65 959	1 397 639
ACTIF IMMOBILISE	1 373 177	95 981	65 959	1 403 199

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 348 126 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	563	562	1
Autres	27 276		27 276
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 772 190	5 772 190	
Autres	368 619	368 619	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	179 478	179 478	
Total	6 348 126	6 320 849	27 277
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	10 265		

Produits à recevoir

	Montant
Factures à établir	1 171 500
Clit effinance-fact a etab	39 655
Etat produits à recevoir	3 485
Produits à recevoir	1 235
Interets a recevoir	4 000
Total	1 219 874

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 205 500,30 euro décomposé en 10 460 titres d'une valeur nominale de 19,65 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 460	19,65
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 460	19,65

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	3 502			3 502
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	3 502			3 502
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 884 102 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	65 470	46 100	19 369	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	31	31		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 697 643	1 697 643		
Dettes fiscales et sociales	2 795 495	2 795 495		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	169 827	169 827		
Produits constatés d'avance	1 155 637	1 155 637		
Total	5 884 102	5 864 732	19 369	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	51 189			
(**) Dont envers les associés	5 208			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 424 euro.

 Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Prestat.serv.a payer	257 187
Frs effinance fact a rece	81 307
Boulon facture non parvenue	18 694
Chge immobil. a payer	86 880
Maintenance a payer	3 706
Entretien général a.p.	4 107
Honoraires a payer	11 698
Deplacements a payer	16 530
Seminares a payer	4 704
Affranch. a payer	1 144
Cotisations a payer	3 664
Recrutement a payer	5 940
Interets courus s/ emprunts	31
Int.cptes courants a paye	3 781
Dettes prov. c.p.	318 401
Dettes prov. rtt	123 812
Dettes prov. /salaires	269 170
Dettes prov.p/ partic des salaries	139 415
Taxe handicapes a payer	7 029
Autres charges a payer	5 052
Form.continue a payer	3 168
Particip.constr.payer	32 944
T.apprentis.a payer	2 836
Charges s/ c.p.	140 816
Charges sur rtt	56 908
Charges s/salaires prov.	129 558
Forfait social & csg s/participatio	27 883
Taxe fonciere a payer	10 951
Tvts a payer	1 505
Total	1 768 821

Comptes de régularisation

Notes sur le bilan

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Sous traitance d avance	402		
Loyer d avance	18 283		
Charges locative avance	84 800		
Charg.d av maintenance	9 025		
Charg d av. assurances	21 640		
Charg.d av. documentation	19 696		
Cotisation profes.avance	12 867		
Cfe - cvae avance	7 064		
Frais de recrutement de personnel	5 700		
Total	179 478		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constates d av	1 155 637		
Total	1 155 637		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	30/09/2023
CHIFFRE AFFAIRE FRANCE	11 868 442
CHIFFRE AFFAIRE EXPORT	114 230
TOTAL	11 982 673

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 8 216 euro

Honoraire des autres services : 0 euro

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 3 780 euro

Montant compris dans les produits financiers : 188 613 euro

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	2 500	10 000
Produits des cessions d'éléments d'actif		
TOTAL	2 500	10 000

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	1 035 238
+ Impôts sur les bénéfices	300 532
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	1 335 770
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	1 335 770

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant	1 467 685	327 212	1 140 473
+ Résultat exceptionnel	7 500	225	7 275
- Participations des salariés	139 415	26 905	112 510
Résultat comptable	1 335 770	300 532	1 035 238
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 33 978 euro. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	3 502
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	3 502
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	139 415
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	139 415
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	33 978
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2011, la société SA COGEPARC est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA EFFINANCE.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Les dispositions de l'intégration résultent de la convention qui prévoit notamment :

- que chaque société du groupe supporte l'impôt comme en l'absence d'intégration,
- que les économies d'impôts liées au déficit viennent en résultat dans la société mère

 Autres informations**Effectif**

Effectif moyen du personnel : 67 personnes dont 13 apprentis et 1 handicapé.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	40	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	27	
Ouvriers		
Total	67	

Informations sur les dirigeants**Rémunérations allouées aux membres des organes de direction**

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.
Sommes non mentionnées car elles feraient état de salaires individualisés.

Engagements financiers**Engagements donnés**



Autres informations

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	74 252
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	74 252
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 74 252 euro

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

COGEPARC

Société Anonyme

Au capital de : 205 500 Euros

Siège social : Le Thélémus

12/15 Quai du Commerce - Case 202

69336 LYON CEDEX 09

R.C.S. : 964 501 308 RCS LYON

SIRET : 964 501 308 000 57

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 MARS 2024

I - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS (exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2023)

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de l'exercice, à savoir :

* Dividendes 1 035 226,20 euros

* Autres réserves 12,26 euros

1 035 238,46 euros

Le dividende s'élèverait à 1 035 226,20 euros, soit un dividende de 98,97 euros par action. Il serait éligible, soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU), soit - sur option globale pour le barème progressif - à l'abattement édicté par l'article 158-3-2° à 4° du Code Général des Impôts à concurrence de 1 088,67 euros, et soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) à la source obligatoire édicté par l'article 117 Quater du même code. Le solde, soit 1 034 137,53 euros ne serait pas éligible auxdits abattement et prélèvement.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il a été procédé à des distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices, à savoir :

EXERCICES	DIVIDENDE PAR ACTION	REVENU PAR ACTION ELIGIBLE A L'ABATTEMENT EDICTE PAR L'ARTICLE 158-3 2° A 4° DU CGI (<i>personnes physiques</i>)	REVENU PAR ACTION NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT EDICTE PAR L'ARTICLE 158-3 DU CGI (<i>personnes morales</i>)
2020	76,50 €	76,50 € (soit un montant global de 612 €)	76,50 € (soit un montant global de 799 578 €)
2021	76,50 €	76,50 € (soit un montant global de 612 €)	76,50 € (soit un montant global de 799 578 €)
2022	85,05 €	85,05 € (soit un montant global de 850,50 €)	85,05 € (soit un montant global de 888 772,50 €)

II - RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 MARS 2024

RESOLUTION SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice, à savoir :

* Dividendes	1 035 226,20 euros
* Autres réserves	12,26 euros

	1 035 238,46 euros

Le dividende s'élève à 1 035 226,20 euros, soit un dividende de 98,97 euros par action. Il est éligible, soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU), soit - sur option globale pour le barème progressif - à l'abattement édicté par l'article 158-3-2° à 4° du Code Général des Impôts à concurrence de 1 088,67 euros, et soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) à la source obligatoire édicté par l'article 117 Quater du même code. Le solde, soit 1 034 137,53 euros n'est pas éligible auxdits abattement et prélèvement.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il a été procédé à des distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices, à savoir :

EXERCICES	DIVIDENDE PAR ACTION	REVENU PAR ACTION ELIGIBLE A L'ABATTEMENT EDICTE PAR L'ARTICLE 158-3 2° A 4° DU CGI (<i>personnes physiques</i>)	REVENU PAR ACTION NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT EDICTE PAR L'ARTICLE 158-3 DU CGI (<i>personnes morales</i>)
2020	76,50 €	76,50 € (soit un montant global de 612 €)	76,50 € (soit un montant global de 799 578 €)
2021	76,50 €	76,50 € (soit un montant global de 612 €)	76,50 € (soit un montant global de 799 578 €)
2022	85,05 €	85,05 € (soit un montant global de 850,50 €)	85,05 € (soit un montant global de 888 772,50 €)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La Présidente du Conseil d'Administration

COPIE CERTIFIEE CONFORME





Expertise comptable
Audit, Conseil et Social

COGEPARC

S.A. au capital de 205 500 Euros

**Siège social : 12 quai du Commerce
69009 LYON**

964 501 308 RCS LYON



ORIAL

EXPERTISE COMPTABLE ET
COMMISSARIAT AUX COMPTES

SIÈGE SOCIAL

12-15, quai du Commerce
69336 Lyon cedex 09
Tél. 04 78 43 45 55

BUREAU

167, rue Charles Germain
69400 Villefranche s/ Saône
Tél. 04 74 68 37 43

ORIAL PARIS

EXPERTISE COMPTABLE ET
COMMISSARIAT AUX COMPTES

6 rue de Bassano
75116 Paris
Tél. 01 40 17 05 47



**ORIAL
PROVENCE**

EXPERTISE COMPTABLE
18 Route d'Orange
84600 Valréas
Tél. 04 90 35 05 97

Membre du réseau



www.orial.fr

S.A.S. au capital de 3 762 911 € - RCS Lyon 444 674 816

Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom.
Membre du groupe Oriale inscrit à l'Ordre des Experts Comptables des régions : Auvergne Rhône-Alpes, Paris Ile de France, Provence Alpes Côtes d'Azur et aux
Compagnies Régionales des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom et de Paris.

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2023

Ce document contient 24 pages

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2023

A l'Assemblée Générale,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COGEPARC relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, de l'ouverture de l'exercice jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L225-37-4 du code de commerce

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 26 février 2024

Pour SAS ORIAL
Commissaire aux Comptes

J.P. BOUVARD
Fondé de Pouvoirs



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2023	Net 30/09/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	5 560	5 560		
Fonds commercial (1)	700 619		700 619	700 619
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 621 643	1 397 639	224 005	239 097
Immobilisations corporelles en cours	4 080		4 080	2 720
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 447 550		1 447 550	1 443 492
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	4 210		4 210	4 210
Prêts	563		563	10 828
Autres immobilisations financières	27 276		27 276	27 276
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 811 502	1 403 199	2 408 303	2 428 243
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	5 772 190	228 615	5 543 575	5 823 365
Autres créances	368 619		368 619	303 254
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	807 342		807 342	665 056
Disponibilités	2 359 750		2 359 750	2 063 364
Charges constatées d'avance (3)	179 478		179 478	148 140
TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 487 380	228 615	9 258 764	9 003 179
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	13 298 882	1 631 815	11 667 067	11 431 422
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			562	4 272
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



Bilan passif

	30/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	205 500	205 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	20 550	20 550
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 518 175	4 518 071
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 035 238	889 727
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	3 502	3 502
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 782 965	5 637 350
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	65 470	144 942
Emprunts et dettes financières diverses (3)	66 523	2 677
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 697 643	1 249 531
Dettes fiscales et sociales	2 795 495	2 679 350
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	103 335	684 762
Produits constatés d'avance	1 155 637	1 032 810
TOTAL DETTES	5 884 102	5 794 072
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	11 667 067	11 431 422
(1) Dont à plus d'un an (a)	19 369	65 470
(1) Dont à moins d'un an (a)	5 864 732	5 728 602
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		28 284
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Compte de résultat

	30/09/2023	30/09/2022
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	11 982 673	11 350 837
Chiffre d'affaires net	11 982 673	11 350 837
<i>Dont à l'exportation</i>	<i>114 230</i>	<i>112 371</i>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	59 561	31 747
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	175 543	142 802
Autres produits	979	6 973
Total I	12 218 756	11 532 359
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	4 168 203	3 856 467
Impôts, taxes et versements assimilés	185 921	205 358
Salaires et traitements	4 361 183	4 249 493
Charges sociales	1 953 552	1 940 017
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	95 981	135 008
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	160 598	58 303
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	55 689	21 997
Total II	10 981 126	10 466 643
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 237 630	1 065 716
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III	1 366	1 458
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	188 614	175 525
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	14 960	120
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	26 329	2 000
Différences positives de change	181	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 862	
Total V	232 946	177 645
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		26 329
Intérêts et charges assimilées (4)	4 257	751
Différences négatives de change		91
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		11 516
Total VI	4 257	38 686
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	228 689	138 959
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 467 685	1 206 133



Compte de résultat (suite)

	30/09/2023	30/09/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	10 000	71 012
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	10 000	71 012
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		190
Sur opérations en capital	2 500	26 422
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	2 500	26 612
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	7 500	44 400
Participation des salariés aux résultats (IX)	139 415	107 621
Impôts sur les bénéfices (X)	300 532	253 185
Total des produits (I+III+V+VII)	12 463 068	11 782 474
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	11 427 830	10 892 747
BENEFICE OU PERTE	1 035 238	889 727
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	188 613	175 524
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	3 780	



Annexe

Règles et méthodes comptables

SA COGEPARC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 11 667 067 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 035 238 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 11/12/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets :
12 MOIS
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 8 ans
- * Matériel de transport : 4 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 4 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.



Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché du fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode ANC 2021) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'autorité des Normes Comptables, dans la mise à jour du 17 novembre 2021 de sa recommandation ANC 2013-02 propose deux méthodes d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires :

- soit une méthode "rétrospective prorata temporis" conforme aux dispositions de l'ancienne recommandation ANC 2003-R-01
- soit une méthode "ANC2021" conforme à la norme IAS19 révisée, selon laquelle la répartition des droits est faite de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestations.

Pour information, le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées de l'exercice, n'a pas d'incidence sur le changement de méthode, le montant des engagements est le même.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,25 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 66 ans
- Taux de rotation du personnel : 10 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 05)



 Règles et méthodes comptables

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	700 619			700 619
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 560			5 560
Immobilisations incorporelles	706 179			706 179
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	930 269		19 050	911 219
- Matériel de transport	156 580	32 286		188 867
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	519 865	48 602	46 909	521 557
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	2 720	1 360		4 080
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 609 434	82 248	65 959	1 625 723
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 443 492	6 558	2 500	1 447 550
- Autres titres immobilisés	4 210			4 210
- Prêts et autres immobilisations financières	38 104		10 264	27 839
Immobilisations financières	1 485 806	6 558	12 764	1 479 599
ACTIF IMMOBILISE	3 801 420	88 806	78 723	3 811 502

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2023
Éléments achetés	700 619
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	700 619



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SA CABINET BOULON 01000 BOURG EN BRESSE	39 000	797 531	98,50	94 595
SA CABINET BLANCHARD ET ASSOCIES 69336 LYON CEDEX	101 556	302 062	99,96	79 227
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
GIE LE THELEMOS 69009 LYON	1 260	4 658	29,33	4 658

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	1 447 275	1 447 275	27 155		188 613
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	267	267	16 157		
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 560			5 560
Immobilisations incorporelles	5 560			5 560
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	886 844	15 803	19 050	883 598
- Matériel de transport	61 425	30 648		92 073
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	419 347	49 530	46 909	421 968
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 367 617	95 981	65 959	1 397 639
ACTIF IMMOBILISE	1 373 177	95 981	65 959	1 403 199

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 348 126 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	563	562	1
Autres	27 276		27 276
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 772 190	5 772 190	
Autres	368 619	368 619	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	179 478	179 478	
Total	6 348 126	6 320 849	27 277
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	10 265		

Produits à recevoir

	Montant
Factures à établir	1 171 500
Clit effinance-fact a etab	39 655
Etat produits à recevoir	3 485
Produits à recevoir	1 235
Interets à recevoir	4 000
Total	1 219 874

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 205 500,30 euro décomposé en 10 460 titres d'une valeur nominale de 19,65 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 460	19,65
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 460	19,65

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	3 502			3 502
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	3 502			3 502
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 884 102 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	65 470	46 100	19 369	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	31	31		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 697 643	1 697 643		
Dettes fiscales et sociales	2 795 495	2 795 495		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	169 827	169 827		
Produits constatés d'avance	1 155 637	1 155 637		
Total	5 884 102	5 864 732	19 369	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	51 189			
(**) Dont envers les associés	5 208			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 424 euro.



Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Prestat.serv.a payer	257 187
Frs effinance fact a rece	81 307
Boulon facture non parvenue	18 694
Chge immobil. a payer	86 880
Maintenance a payer	3 706
Entretien general a.p.	4 107
Honoraires a payer	11 698
Deplacements a payer	16 530
Seminaires a payer	4 704
Affranch. a payer	1 144
Cotisations a payer	3 664
Recrutement a payer	5 940
Interets courus s/ emprunts	31
Int.cptes courants a paye	3 781
Dettes prov. c.p.	318 401
Dettes prov. rtt	123 812
Dettes prov. /salaires	269 170
Dettes prov.p/ partic des salaries	139 415
Taxe handicapes a payer	7 029
Autres charges a payer	5 052
Form.continue a payer	3 168
Particip.constr.payer	32 944
T.apprentis.a payer	2 836
Charges s/ c.p.	140 816
Charges sur rtt	56 908
Charges s/salaires prov.	129 558
Forfait social & csg s/participatio	27 883
Taxe fonciere a payer	10 951
Tvts a payer	1 505
Total	1 768 821

Comptes de régularisation



Notes sur le bilan

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Sous traitance d avance	402		
Loyer d avance	18 283		
Charges locative avance	84 800		
Charg.d av maintenance	9 025		
Charg d av. assurances	21 640		
Charg.d av. documentation	19 696		
Cotisation profes.avance	12 867		
Cfe - cvae avance	7 064		
Frais de recrutement de personnel	5 700		
Total	179 478		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d av	1 155 637		
Total	1 155 637		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	30/09/2023
CHIFFRE AFFAIRE FRANCE	11 868 442
CHIFFRE AFFAIRE EXPORT	114 230
TOTAL	11 982 673

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 8 216 euro

Honoraire des autres services : 0 euro

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 3 780 euro

Montant compris dans les produits financiers : 188 613 euro

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	2 500	
Produits des cessions d'éléments d'actif		10 000
TOTAL	2 500	10 000



Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	1 035 238
+ Impôts sur les bénéfices + Supplément d'impôt lié aux distributions - Créances d'impôt sur les bénéfices	300 532
Résultat avant impôt	1 335 770
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements Provision pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Provisions fiscales Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	1 335 770

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant	1 467 685	327 212	1 140 473
+ Résultat exceptionnel	7 500	225	7 275
- Participations des salariés	139 415	26 905	112 510
Résultat comptable	1 335 770	300 532	1 035 238
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			



Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 33 978 euro. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	3 502
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	3 502
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	139 415
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	139 415
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	33 978
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2011, la société SA COGEPARC est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA EFFINANCE.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Les dispositions de l'intégration résultent de la convention qui prévoit notamment :

- que chaque société du groupe supporte l'impôt comme en l'absence d'intégration,
- que les économies d'impôts liées au déficit viennent en résultat dans la société mère



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 67 personnes dont 13 apprentis et 1 handicapé.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	40	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	27	
Ouvriers		
Total	67	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.
Sommes non mentionnées car elles feraient état de salaires individualisés.

Engagements financiers

Engagements donnés



Autres informations

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	74 252
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	74 252
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 74 252 euro

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.